

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 01570

Numéro SIREN : 419 542 352

Nom ou dénomination : DELTA FINANCES ET EXPERTISES

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2019 sous le numéro de dépôt 12065

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/12065

Déposant :

Nom/dénomination : DELTA FINANCES ET EXPERTISES

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 419 542 352

N° gestion : 2002 B 01570

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2018 ③	Net 31/12/2017 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB	83 700	AC	83 700	
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	283 911	AU	128 126	155 785
Immobilisations en cours	AV		AW		25 882
Avances et acomptes (2)	AX		AY		118 000
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	533 290	CV	533 290	532 681
Créances rattachées à des participations (2)	BB	42 860	BC	42 860	42 860
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	750	BI	750	750
TOTAL II	BJ	944 511	BK	128 126	816 386
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	120 682	BY	120 682	125 213
Autres créances (3)	BZ	833 355	CA	833 355	401 034
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD	656 161	CE	656 161	1 110 981
Disponibilités	CF	19 856	CG	19 856	
Charges constatées d'avance (3)	CH	316	CI	316	4 305
TOTAL III	CJ	1 630 370	CK	1 630 370	1 641 534
Frais d'émission d'emprunts à évaluer	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	2 574 881	IA	128 126	2 446 755
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

Cette copie est conforme à l'original et vérifiée par le Secrétaire Général

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

		Net	31/12/2018	Net	31/12/2017
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	135 200	DA	135 200	135 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	224 400	224 400
Ecarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC		
Réserve légale (3)			DD	6 500	6 500
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1		DF		
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG		
Report à nouveau			DH	1 867 335	1 752 618
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	95 825	114 717
Subventions d'investissement			DJ		
Provisions réglementées			DK		
TOTAL I			DL	2 329 260	2 233 435
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
TOTAL II			DO		
Provisions pour risques			DP		
Provisions pour charges			DQ		
TOTAL III			DR		
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	26 762	62 923
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV	8 388	11 433
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	13 427	15 589
Dettes fiscales et sociales			DY	65 520	35 962
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA	3 399	2 365
Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL IV			EC	117 495	128 272
Ecarts de conversion passif		V	ED		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)			EE	2 446 755	2 361 707

Renvois :

(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	117 495	128 272
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		15 852

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total		31/12/2017
Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
Production vendue : - biens	FD		FE		FF		
- services	FG	355 987	FH		FI	355 987	348 306
Chiffre d'affaires nets	FJ	355 987	FK		FL	355 987	348 306
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP		12 251
Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR	355 987				355 987	360 557
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	12 604	8 143
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3)					FW	105 934	113 860
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	3 020	2 652
Salaires et traitements					FY	65 400	98 827
Charges sociales (10)					FZ	15 879	39 695
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements					GA	31 258	19 445
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitations (4) (II)	GF	234 095				234 095	282 623
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG	121 893				121 893	77 935
Bénéfice attribué ou perte transférée	III				GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV				GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ	5 179	39 990
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)	GP	5 179				5 179	39 990
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 945	3 117
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)	GU	1 945				1 945	3 117
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	GV	3 234				3 234	36 873
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW	125 127				125 127	114 807

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

		31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	135	90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	135	90
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-135	-90
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	29 167	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	361 167	400 547
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	265 342	285 830
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	95 825	114 717
(1) - Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) - Produits de locations immobilières	HY		
- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) - Crédit-bail mobilier	HP		
- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4) - Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5) - Produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6) - Intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6 bis) Dont : - Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGU)	HX		
(6 ter) - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9) - Transferts de charges	A1		12 251
(10) - Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	13 770	34 681
(11) - Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) - Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) - Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives	A6		
obligatoires	A9	13 770	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CONTRAVENTION		135	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Charges antérieures	Produits antérieurs

DELTA FINANCES ET EXPERTISES
SARL au capital de 135.200 euros
Parc d'Ariane, Bât E2, 11 bd de la Grande Thumine
13083 Aix-en-Provence Cedex 02
RCS Aix-en-Provence 419 542 352

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dimanche 30 juin à 18 heures,

Les associés de la société DELTA FINANCES ET EXPERTISES, SARL au capital de 135.200 euros, divisé en mille quarante (1.040) parts sociales de cent trente (130) euros chacune, se sont réunis au siège social, en assemblée générale mixte sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :	U	NP	PP
- Monsieur Jacques RUINET			
* propriétaire en pleine propriété de 522 parts, numérotées de 519 à 1.040,			522
* usufruitier de 468 parts, numérotées de 51 à 518,	468		
- Madame Anne-Marie PERRIN épouse RUINET			
* propriétaire en pleine propriété de 18 parts, numérotées de 1 à 18,			18
* usufruitière de 32 parts, numérotées 19 à 50	32		
-Madame Anne GOBINOT			
Nue propriétaire de 250 parts, numérotées de 35 à 284,		250	
-Monsieur Olivier RUINET			
Nu propriétaire de 250 parts, numérotées 19 à 34 et 285 à 518		250	

Total des parts présentes ou représentées	500	500	540
Sur les 1.040 parts composant le capital social.			

Conformément à la répartition du capital tel qu'il figure dans les derniers statuts mis à jour suite aux AGE du 11.11.2018 et le 02.12.2018

L'assemblée générale étant une AG Mixte, il est précisé que pour la partie AGO les parts démembrees seront représentées par les usufruitiers et qu'en revanche pour la partie AGE qui suivra, les parts démembrees sont représentées par leur nue propriétaire.

M. Jacques RUINET en sa qualité de Gérant, préside la séance.

Ad 2
1
W. *QR*

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Les statuts,
- Les comptes de l'exercice 2018,
- Le rapport du gérant sur les comptes et sur l'augmentation de capital,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

I. Résolutions relevant d'une AGO

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
- Fixation de la rémunération du gérant
- Affectation des résultats
- Pouvoir

II. Résolutions relevant d'une AGE

- Augmentation du capital social
- Modification des statuts
- Pouvoir

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

I. PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, l'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et sans réserve pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 4 associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération du gérant qui s'est élevée à 65.400 euros fixe annuel pour l'exercice 2018.

L'assemblée générale fixe la rémunération du gérant pour l'exercice 2019 à la somme annuelle de 65.400 euros, soit un traitement mensuel fixe de 5.450 euros.

Le gérant aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 4 associés.

10/12
2
th
R

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à un montant de 95.824,72 euros et décide l'affectation suivante :

- A la réserve légale, la somme de	4.791,00 euros
Qui passe ainsi d'un montant de 6.500,25 à 11.291,25	
- Au RAN créditeur, la somme de	91.033,72 euros
Qui passe d'un montant de 1.837.335,24 à 1.928.368,96	-----
Total réparti	95.824,72 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 4 associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal afin de procéder aux formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité à l'unanimité des 4 associés.

II. PARTIE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million trois cent soixante-cinq mille cinq cent vingt (1.365.520) euros par incorporation de la prime d'émission qui s'élève à un montant de 224.400 euros et par incorporation partielle du report à nouveau créditeur à hauteur d'un montant de 1.141.120 euros, le RAN passant dès lors de 1.928.368,96 à 787.248,96 euros.

Cette opération est effectuée par élévation du montant nominal des parts sociales anciennes qui sera porte de cent trente (130) euros à mille quatre cent quarante-trois (1.443) euros.

L'assemblée générale déclare que la répartition des parts sociales entre les associés demeure inchangée et qu'elles sont entièrement libérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des deux associés votant.

SIXIEME RESOLUTION

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital et décide de modifier

D'une part l'article 6 des statuts sur les apports en rajoutant un dernier paragraphe, à savoir :

AR₃ M.
L. R.

Suivant Assemblée générale Mixte du 30 juin 2019, les associés ont décidé d'augmenter le capital de 1.365.520 euros par incorporation de l'intégralité de la prime d'émission et d'une partie du report à nouveau créditeur. La valeur nominale des parts sociales est passée de 130 euros à 1.443 euros.

Et d'autre part en modifiant le premier paragraphe de l'article 8 des statuts relatif au capital social ainsi qu'il suit :

Ancien Article 8 – CAPITAL SOCIAL-

Le capital social est fixé à la somme de cent trente-cinq mille deux cents euros (135.200 €). Il est divisé en mille quarante (1.040) parts sociales de cent trente (130 €) euros chacune, numérotées, entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés, comme suit :

Nom des Associés	Usufruit	Nue Propriété	Pleine Propriété
Monsieur Jacques RUINET : Propriétaire * en pleine propriété de cinq cent vingt-deux parts numérotées de 519 à 1040 * en usufruit de quatre cent soixante-huit parts numérotées de 51 à 518	468		522
Madame Anne Marie RUINET: Propriétaire * en pleine propriété de dix-huit parts numérotées de 1 à 18 * en usufruit de trente-deux parts numérotées de 19 à 50	32		18
Madame Anne GOBINOT: Propriétaire * en nue-propriété de deux cent cinquante parts numérotées de 35 à 284.		250	
Monsieur Olivier RUINET: Propriétaire * en nue-propriété de deux cent cinquante parts numérotées de 19 à 34 et de 285 à 518		250	
TOTAL de mille quarante parts sociales	500	500	540

Nouvel Article 8- CAPITAL SOCIAL-

Le capital social est fixé à la somme d'un million cinq cent mille et sept cent vingt euros (1.500.720 €). Il est divisé en mille quarante (1.040) parts sociales de mille quatre cent quarante-trois (1.443 €) euros chacune, numérotées, entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés, comme suit :

Le reste de l'article présentant la répartition du capital dans un tableau reste inchangé.

4

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des deux associés votant.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au gérant pour effectuer les formalités de droit liées aux résolutions précédentes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

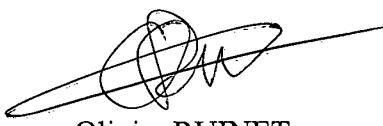
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture, a été signé par le gérant et les associés.


Jacques RUINET
Gérant et associé


Anne-Marie RUINET
Associée


Anne GOBINOT
Associée


Olivier RUINET
Associé